

DEPARTEMENT

République Française

de la

CONSEIL MUNICIPAL

LOZÈRE

PONT DE MONTVERT – SUD MONT LOZÈRE

**Nombre de membres
en exercice** : 19

Séance du lundi

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze février l'assemblée
régulièrement convoqué le 04 février 2022, s'est réunie sous la
présidence de Stéphan MAURIN

Présents : 16

Sont présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Sophie
BOISSIER, Lucie BONICEL, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril
DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Olivier
MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Stéphan MAURIN, Gilles
MERCIER, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL, Fabienne
PUCHERAL MOLINES

Votants : 16

Excusés : Michèle BUISSON, Florence BOISSIER, Guillaume HARVOIS,

Secrétaire de séance : Olivier MALACHANNE

Adoption du dernier CRCM : les conseillers approuvent le compte rendu du conseil du 31
janvier à l'unanimité des membres présents.

Présentation des projets de réhabilitation de bâtiments communaux

Camping : Le projet de réhabilitation du camping municipal se poursuit après plusieurs
années de travaux et déjà plus de 150 000 € investis. C'est maintenant le tour du grand
sanitaire. Un groupe de travail a été constitué avec l'aide des architectes Bessin-
Sebelin et un APS a été produit. Cet APS prévoit la création d'une buanderie, d'une
zone vaisselle à l'extérieur et d'un couloir technique central qui permettrait l'entretien
des sanitaires. Cela nécessite de reprendre la totalité du bâtiment, y compris les sols.
Ces travaux permettraient de garantir la seconde étoile du camping.

La première estimation est cependant bien au-delà de l'enveloppe que la mairie avait
prévue. Des subventions supplémentaires vont être demandées auprès de la région
et du département.

Les projets concernant la Mairie et le Foyer logement seront présentés ultérieurement.

Délibérations

- **Convention d'application de la charte du PNC (2022-2028)**

La commune adhère à la charte du PNC depuis 2016. Cette adhésion vaut pour quinze ans et il est prévu qu'elle soit divisée en plusieurs périodes où la commune choisira de se concentrer sur plusieurs aspects : la modernisation de l'éclairage public (Grizac, le Mazel, Montgros et l'Hermet seront les prochains villages à en profiter), la protection des rapaces, l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les établissements scolaires, exonération TFNB pour certaines propriétés agricoles, le développement de trames de vieux bois, préservation de la biodiversité sur la propriété communale, réalisation d'un atlas de la biodiversité communale, projet de pierres sèches, Ecomusée de la Maison du Mont Lozère.

Le conseil profite de ce point pour discuter de l'avancement du projet de la Maison du Mont Lozère.

La convention d'application est votée à l'unanimité.

- **Tableau d'avancement de grade**

Le conseil a précédemment proposé des taux d'avancement de grade pour 2022 qui ont été approuvés par le comité technique le 2 décembre 2021. Il s'agit des taux de promotion applicables aux fonctionnaires de la commune qui remplissent les conditions d'avancement et déterminent le nombre de fonctionnaires qui peuvent être promus. Les postes ouverts sont : un poste d'adjoint technique principal de 2nd classe, un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe, un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe.

Votée à l'unanimité

- **Allotissement des terres à vocation agricole ou pastorale de la section de Grizac**

Les agriculteurs de la section se sont mis d'accord sur un nouveau partage qui a été communiqué au lendemain du conseil du 31 janvier 2022. Ainsi le conseil décide de prendre une nouvelle délibération qui annule et remplace celle du 31 janvier 2022.

Votée à l'unanimité.

- **Eglise de Frutgères :**

A Frutgères, il y a une église en ruine dont une partie est toujours visible et présente un intérêt patrimonial. Une visite sur les lieux a été faite avec les ABF et la fondation du patrimoine. L'église 192m² et le terrain 1200m² sont propriété de Daniel et Bernadette Noblet.

Il y a eu d'importants vols de pierres sur le site et deux voûtes menacent de s'effondrer. Il semble important de préserver et sécuriser ce lieu. La famille Noblet est prête à donner le bien et une partie de son terrain (stockage de pierres) dans un souci de sauvegarde du patrimoine.

Pour évaluer les travaux, il faut faire appel à un architecte spécialisé dans ce type de bâtiments, cela a été fait samedi. Il s'agit d'un architecte nommé monsieur Dupin qui est venu visiter le site. Pour lancer l'étude, il faut que la mairie délibère pour accepter le don et lancer l'étude.

Le Conseil délibère donc pour accepter le don de ce site et lancer l'étude de conservation de ce patrimoine. Une abstention, 14 votes pour.

Débat pouvant donner lieu à délibération

Maison Rampon

Le propriétaire, monsieur Paul CHAPELLE, souhaite vendre ce bien. Il est en effet attaché à l'idée que cette maison rentre dans le giron communal pour en faire une "maison témoin". En effet, c'est une maison camisarde, qui est importante dans l'histoire du village.

Il en a parlé à deux historiens, monsieur Patrick Cabanel et monsieur Henri Mouysset qui ont montré un intérêt très vif pour ce projet et ont saisi le département qui s'est déclaré prêt à aider au financement de l'achat de la maison.

Il n'est pour le moment pas question de décider quoi faire de cette maison. Cependant, si le conseil pouvait se prononcer sur l'achat ce serait une première étape.

Il y a un enjeu particulier dans la préservation de ce bien et le respect de l'esprit de la transaction sans pour autant s'engager à une charge que la commune ne pourra pas assumer par la suite. Le Conseil mandate le maire pour faire une proposition officielle d'achat. Une délibération sera prise si cette proposition est acceptée.

Questions Diverses

- Petit patrimoine au Viala

Guillaume Harvois fait un point sur le petit patrimoine à restaurer au Viala. Les devis les plus avantageux sont tels que suit :

Concernant le Four, la porte serait à 1520 € TTC, la toiture à 6 429.60 € TTC

Concernant la Fontaine, la toiture serait à 5 665 € TTC

Un débat a lieu sur le petit patrimoine de la commune et les critères de choix desquels devraient être restaurés en priorité.

Il est envisagé de restaurer un petit patrimoine par an, qui pourrait être financé par le département, la région et la DETR.

Le Conseil souhaite donner la priorité au projet du Four. Des subventions vont être demandées et les travaux réalisés lorsque le financement sera bouclé.

Deux abstentions.

- Salle polyvalente

Il faut avertir les locataires du gîte de la tenue d'événements dans la salle polyvalente au moment de la réservation et du risque de nuisances sonores. Une phrase allant dans ce sens sera rajoutée sur la page de réservation en ligne du gîte municipal.

- Écobuages du mois de janvier

La mairie a été destinataire d'une copie d'une lettre adressée à madame la Préfète et faisant état de problèmes liés aux écobuages du mois de janvier (fumée persistante, zones fragiles brûlées, difficultés de circulation, poteau électrique ayant brûlé...). Le Maire a écrit à monsieur le Sous-préfet pour transmettre ces informations en lui demandant de prendre ses responsabilités quant au contrôle de ces pratiques.

Globalement les écobuages, surtout au vu de leur nombre, se sont bien passés. Les agriculteurs ayant commis des infractions ont été verbalisés.

Il est important de noter que cette année a été particulièrement propice avec une fenêtre météo exceptionnelle en janvier.

Il faut également rappeler que l'entretien des milieux ouverts par le pâturage est classé à l'Unesco. Or dans les zones où la mécanisation est impossible, le feu est le seul outil permettant le maintien des espaces ouverts.

De son côté, la mairie favorise la venue des pompiers de Brignolles qui sont très entraînés et font brûler dans le respect de l'environnement et de la biodiversité. Cela permet de minimiser les risques d'échappées de feu et de réaliser des brûlages à risque en toute sécurité.

Concernant les pratiques de la sécurité civile, il leur sera demandé d'apporter une attention particulière aux conflits d'usages liés à leur utilisation du parking école / gendarmerie.

- **PLU**

C'est fini ! La réunion de présentation publique s'est bien déroulée. Il sera présenté le 24 février à la communauté de communes, et le conseil communautaire délibérera l'arrêt de son élaboration. Ensuite, le PLU sera étudié par la préfecture et le tribunal administratif mettra à notre disposition un enquêteur public et c'est à ce moment qu'aura lieu l'enquête publique. A l'issue de cette enquête, réunion avec les partenaires publics associés qui permettra d'acter les derniers arbitrages. Le PLU devrait être finalisé pour l'été.

- **Terrain en vente à Fraissinet**

Monsieur le Maire s'est rendu à Fraissinet pour évaluer l'enjeu de parcelles qu'un administré souhaite acheter au département. Ces parcelles ont un enjeu réduit et si monsieur le maire a insisté sur la nécessité de chacun d'œuvrer à garder les villages propres et rangés, rien ne semble s'opposer à la vente de ces parcelles.

Cette réponse sera transmise au département pour permettre la vente.

- **Cartes postales de collection**

Jacky Dedet est décédé, son fils Frédéric a hérité et a fait du tri dans les affaires de son père qui était un grand collectionneur de photos et cartes postales. Il a fait don de quelques objets à mettre en mairie (livres, photos et revues). Il est en train de vendre les collections de cartes postales. Le maire a mis une option dessus pour que la mairie puisse les récupérer et les exposer tout en s'en servant d'archives documentaires. Le conseil se prononce favorablement à cet achat.

- **Les Clauzes**

Les passages canadiens des Clauzes, au nombre de 5, ont besoin d'être retravaillés car ils n'empêchent pas le passage des animaux. S'ils sont changés cela reviendrait à 2 200 € par passage sans compter le temps de réalisation.

Sur la Cepedelle il y a trois passages comparables qui eux semblent fonctionner. Il faudrait voir si les passages des Clauzes peuvent être modifiés comme le sont ceux de la Cepedelle.

- **divers travaux :**

- Monsieur Douchy souhaite créer trois branchements pour créer trois lots indépendants à partir de sa propriété.
- A Racoules, les lots créés par Alain Molines ont besoin d'être desservis en eau, électricité et fibre. Les travaux vont être faits au plus tôt mais ne pourront pas être faits dans la semaine.
- Réception des travaux de Champlong de Bougès le 15 février à 10h00.
- Les devis du programme voirie seront présentés au prochain conseil.

- Epareuse : commandée pour une mise en marche pour la campagne de fauchage 2023.

- **Recrutements**

Deux personnes vont être recrutées en mars pour renforcer l'équipe technique, l'un pour un contrat de 8 mois, l'autre pour un an. Les deux sont titulaires du poids lourd.

- **Enclos des ânes**

Il y a eu une réunion avec les prestataires et l'Office de tourisme. Il faudrait que la mairie investisse dans un cabanon pour remplacer la Geôle pour stocker le grain, le foin et le matériel nécessaire pour les ânes. Les prestataires sont prêts à participer au financement du cabanon. La mairie ne souhaite pas prendre en charge la gestion, mais les prestataires et l'association Stevenson semblent prêts à assurer ce travail. Le cabanon est à faire pour avril.

- **Accès au Tarn dangereux**

Le Maire a été saisi formellement au sujet du danger représenté par le passage menant au Tarn au droit de l'hôtel des Cévennes. Les travaux de mise en sécurité seront probablement réalisés lors du programme voirie 2022. Une entreprise avait été sollicitée à de multiples reprises pour intervenir sur ce lieu. Elle n'a jamais répondu.

- **Pré Platon / la Destourbe**

Problème de signalisation pour indiquer le chemin aux personnes arrivant du Stevenson. Il faudrait racheter une lame pour le panneau de signalisation.

- **Bornes électriques**

Des problèmes de performance sont rapportés sur la borne de recharge électrique. Nous allons alerter le SDEE de ce problème et avoir plus d'informations. La mairie va se renseigner sur le coût d'une deuxième borne à charge rapide.

- **la Brousse, gestion des déchets**

Volonté des habitants de la Brousse de déplacer le point de collecte de déchets en dehors du village tout en restant proche. Le SDEE est d'accord pour mettre des colonnes. Cependant, la parcelle repérée n'appartient pas à la commune. Il faut se porter acquéreur de la parcelle pour réaliser le projet de point de tri.

La propriétaire n'est pas vraiment d'accord pour vendre. La commune va continuer à négocier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00.